

l'agriculture pour tenir *Hôtel* par exemple ! Peut-on être plus aveugle, j'allais dire plus paresseux ; mais, non, je dois avant tout me mêler de mes affaires c'est le moins.

La suite au prochain numéro.

O. E. DALAIRE.

N. B. Ceux qui ne lisent pas le journal d'agriculture vont se trouver pas mal dans le pétrin pour le concours des terres !

O. E. D.

Ablation des cornes

Nous avons soumis au Dr Couture, D. M. V., la question suivante :

Plusieurs cultivateurs qui ont lu avec intérêt ce que votre Journal a déjà écrit sur l'ablation des cornes, seraient heureux de savoir où ils pourraient se procurer les outils nécessaires pour cette opération, et quel en est le coût ?

Voici la réponse :

En réponse à votre lettre me demandant quels sont les instruments employés pour l'ablation des cornes, je dois vous dire que je ne sache pas qu'il y en ait de spéciaux à cette fin.

On peut se servir de différents outils, selon le mode d'ablation usité. Si l'opération est faite sur un animal adulte, le meilleur outil est certainement la scie de boucher bien aiguisée. La corne est sciée au ras la tête, aussi rapidement que possible, afin d'abrèger la durée de la douleur.

Chez le jeune animal, je connais quatre procédés, savoir :

1. Le maillet et le ciseau de menuisier ;
2. La gouge ;
3. Le trépan ;
4. Le râclage.

L'opération devra être faite aussitôt que pointent les bouts de corne.

Par le premier procédé, l'opérateur saisit le ciseau de la main gauche, et en applique le tranchant sur la saillie du commencement de corne ; la main droite, armée du maillet, frappe le ciseau assez fort pour le faire sauter d'un seul coup.

Par le deuxième procédé, l'opérateur tenant la gouge de la main droite enlève, en plusieurs coups, le bout de corne qui fait saillie.

Le troisième procédé est pratiqué au moyen du trépan, instrument qui ressemble à une tarière creuse, dont le bord extérieur seul est tranchant. Cet instrument est appliqué sur la base des cornes, on lui imprime un mouvement de rotation de droite à gauche, (c'est-à-dire qu'on s'en sert comme d'une vrille) jusqu'à ce que l'os soit percé de part en part.

Le quatrième procédé consiste à introduire en dessous de la peau un couteau, bien aiguisé, et à râcler l'os à l'endroit où pousse la corne. Cette opération doit être faite sur l'animal très jeune. Le premier moyen est le plus prompt et le moins douloureux.

J. A. COUTURE.

Nos remerciements au docteur pour son article si utile.

B. A. B.

Élevage artificiel des volailles.

On nous pose les questions suivantes :

1. Quel est le traité accessible le plus autorisé touchant l'élevage des volailles ?

R. Nous ne saurions répondre pertinemment à cette question sans des recherches qui nous prendront quelque temps.

2. L'élevage des volailles est-il lucratif ?

R. Oui, particulièrement lucratif, pourvu que l'on connaisse son métier.

3. Peut-il être pratiqué sans beaucoup d'expérience ?

R. Oui, mais il faudra alors commencer en petit et ne se lancer qu'après avoir eu suffisamment de pratique. Il en est en cela comme pour tout le reste ; le succès n'est possible que pour qui connaît son métier.

4. Y a-t-il dans la province de Québec et près de Montréal des établissements où l'on pratique l'élevage des volailles ?

R. Oui, plusieurs. Vous en trouverez un à Outremont, chez un des voisins de l'honorable Louis Beaubien. Celui-là vous en indiquera d'autres. L'hôpital du Sacré-Cœur à Québec a fait la preuve que l'élevage artificiel des volailles paye parfaitement.

5. Avez-vous de la littérature sur le sujet pour distribution ?

R. Non ; mais le Journal répond aux questions qui lui sont faites par ses lecteurs.

6. Où peut-on acheter le meilleur incubateur ?

R. Impossible de dire avec assurance, en ce bas monde, ce qui est le meilleur. Tout cela est fort relatif. Nous recommandons de bons incubateurs dans le numéro de février du Journal, à des prix modiques.

ED. A. BARNARD.

Pur-sang et croisements.

M. ED. A. BARNARD.

Cher Monsieur,—Nous avons ici un magnifique étalon de 4½ ans, pesant 1200 lbs, garanti pour amener 1500 pesant de St Jérôme à ici, garanti pour 6 milles par heure et même mieux que cela. Cet étalon descend d'un clyde acheté par la société d'agriculture des Deux Montagnes, et son père a été payé \$2050, et sa mère est une St. Laurent, pour laquelle on a refusé \$200 plusieurs fois. Le propriétaire de ce cheval, qui est sain et clair, désirent le faire enregistrer pourvu qu'il n'ait rien à payer. La société pourrait avoir l'usage à de faibles conditions.

Pourriez vous nous envoyer le docteur Couture ?

Votre bien dévoué,
D. W. GRIGNON.

Sainte-Adèle.

On ne peut enregistrer que des animaux pur-sang, c'est-à-dire, descendant des deux côtés d'animaux purs de la même race.

C'est sur ce principe qu'est basé notre livre de généalogie des chevaux Canadiens, lesquels doivent descendre des deux côtés, des anciens chevaux importés de France dès le commencement de la colonie—lesquels sont passablement rares dans le moment.

En matière d'élevage, on est d'accord à reconnaître qu'un croisé quelconque ne peut pas reproduire, avec certitude, un caractère recherché, puisque ce caractère n'appartenait pas d'une manière bien confirmée à ses antécédents—mâles et femelles.

Ces principes, je le vois par votre lettre, ne sont pas suffisamment connus et le docteur Couture me fait le plaisir de publier à ce sujet ce qui suit :

ED. A. BARNARD.

LE CROISEMENT.

Le croisement, c'est l'accouplement de deux reproducteurs de races différentes. Ex : Un étalon clyde avec une jument canadienne ; un taureau ayrshire avec une vache canadienne.

Il y a le croisement *suiivi* et le croisement *diffus*.

Le cultivateur qui, pour l'élève de son bétail, n'emploie que des taureaux ayrshires, pratique le croisement *suiivi*. Celui qui emploie indifféremment l'ayrshire, le durham, le canadien, pratique le croisement *diffus*.

Le premier arrivera à avoir un troupeau de pur-sang ayrshire. Le second n'aura toujours qu'un troupeau de croisés.